

RAPPORT FINANCIER
2022



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

En 2022, les dépenses de missions sociales se sont à nouveau élevées autour de 8,5 M€ soit 74,5% des emplois. Cette augmentation significative de budget alloué aux projets reflète l'ambition de la Fondation d'agir avec davantage d'impact. Ainsi de grands projets ont-ils été lancés en Côte d'Ivoire, conformément à la stratégie zéro lèpre

dévoilée en mai 2022 lors d'un événement sous le patronage de Monsieur Patrick Achi, premier ministre de Côte d'Ivoire.

A côté de ces grands projets, la Fondation continue à œuvrer avec de nombreux partenaires pour dépister, soigner et réinsérer les malades de la lèpre et de l'ulcère de Buruli. Parce qu'il faut lutter à la fois contre les causes et les conséquences, la Fondation continue également à soutenir des projets visant à lutter contre la pauvreté où la lèpre prend racine.

A titre d'exemple, j'aimerais souligner la qualité du projet mené à Kaya au Burkina-Faso. Dans ce pays où la situation humanitaire est désastreuse, l'école Saint-Augustin accueille 90% d'enfants de familles déplacées. Ce lieu est comme un sanctuaire où ils trouvent l'éducation à laquelle ils ont droit et même un repas quotidien. Ce sont ces enfants dont les visages illustrent la couverture de ce rapport financier et qui vous disent « merci ».

L'année 2022 a également été marquée par une hausse brutale de l'inflation partout dans le monde. Comme vous le savez, ce sont les prix des produits de première nécessité, comme l'énergie et les denrées alimentaires, qui ont le plus augmenté. La Fondation a dû adapter son aide à cette nouvelle contrainte. Au Liban, les coûts de l'électricité sont tels que de nombreuses écoles éprouvent de graves difficultés financières et pour certaines, sont au bord de la faillite. Pour les soutenir, la Fondation a engagé un programme d'électrification par la pose de panneaux solaires leur permettant de réduire leurs charges de fonctionnement.

En Côte d'Ivoire, au Burkina-Faso, au Liban et dans tous les pays où elle est présente, la Fondation Raoul Follereau vient en aide aux personnes les plus exclues pour qu'elles retrouvent dignité et autonomie. Elle ne peut y parvenir que grâce à vos dons pour lesquels je vous remercie.

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Organisation des projets et des programmes	5
4. Faits marquants de l'exercice	6
5. Evènements post-clôture	6
6. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	8
7. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
8. Immobilisations financières	9
9. Créances	9
10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	10
11. Fonds propres et réserves	10
12. Provisions	11
13. Fonds dédiés	11
14. Dettes	12
15. Engagements hors bilan	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
16. Résultat d'exploitation	12
17. Résultat financier	12
18. Résultat exceptionnel	13
19. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
20. Commentaires sur les charges	15
21. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
22. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
23. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
25. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
26. Effectifs	20
27. Rémunérations	20
28. Bénévolat	20
29. Honoraires des commissaires aux comptes	20
30. Nombre et montant des reçus fiscaux émis	20
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2022 BRUT	AMORT & PROV.	2022 NET	2021 NET
Actif immobilisé	15 910 562	5 812 688	10 097 874	7 500 163
Immobilisations incorporelles	540 142	532 036	8 106	11 149
Immobilisations corporelles	8 397 541	5 267 140	3 130 401	2 977 771
Biens reçus par legs destinés à être cédés	5 725 125	6 012	5 719 113	3 692 258
Immobilisations financières	1 247 754	7 500	1 240 254	818 985
Actif circulant	25 805 418	342 930	25 462 488	24 129 846
Stock	0		0	0
Créances reçues par legs ou donations	4 075 958	0	4 075 958	2 958 633
Avances et acomptes versés	107 863		107 863	122 891
Créances clients et comptes rattachés	59 293	25 823	33 470	39 605
Autres créances	114 609		114 609	156 220
Valeurs mobilières de placement	18 931 916	317 107	18 614 809	18 337 292
Disponibilités	2 515 779		2 515 779	2 515 205
Comptes de régularisation	190 142		190 142	206 007
Charges constatées d'avance	190 142		190 142	206 007
TOTAL ACTIF	41 906 122	6 155 618	35 750 504	31 836 015

PASSIF (en euros)	2022	2021
Fonds propres et réserves	21 690 477	21 169 319
Dotations initiales	497 364	489 531
Dotations complémentaires	2 010 285	1 978 627
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	2 374 553
Fonds propres avec droit de reprise	903 741	903 741
Dotations des fondations abritées	1 326 660	1 142 560
Réserves pour projets	14 236 048	13 416 449
Résultat de l'exercice	341 826	863 858
Fonds reportés et dédiés	10 893 747	8 568 519
Fonds reportés liés aux legs ou donations	8 509 633	6 145 264
Fonds dédiés	2 200 995	2 288 592
Fonds dédiés des fondations abritées	183 118	134 663
Provisions pour risques et charges	26 782	26 782
Dettes	3 139 499	2 071 395
Emprunts et dettes financières	382 463	50 351
Fournisseurs et comptes rattachés	357 172	402 624
Dettes des legs ou donations	1 301 788	503 779
Dettes fiscales et sociales	346 179	406 387
Autres dettes	751 898	708 254
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	35 750 504	31 836 015

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2022	2021
Ressources liées à la générosité du public	10 087 865	10 400 624
Dons manuels	5 427 724	5 363 840
Mécénat	0	709
Legs, donations et assurances-vie	4 660 141	5 036 074
Contributions financières	990 911	958 087
Concours publics et subventions d'exploitation	75 000	101 157
Ventes de marchandises	278 269	764
Prestations de services	195 684	167 121
Reprises sur provisions et amortissements	3 840	23 377
Utilisation des fonds dédiés	434 394	455 618
Autres produits	154 090	131 311
Total des produits d'exploitation	12 220 053	12 238 060
Autres achats et charges externes	3 066 097	2 476 515
Aides financières versées	4 890 727	5 249 527
Impôts, taxes et versements assimilés	292 501	279 527
Salaires et traitements	2 402 140	2 398 539
Charges sociales	856 802	866 287
Dotations aux provisions et amortissements	209 703	254 799
Report en fonds dédiés	395 252	234 268
Autres charges	5 120	8 455
Total des charges d'exploitation	12 118 342	11 767 918
Résultat d'exploitation	101 710	470 142
Autres intérêts et produits assimilés	256 058	43 629
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 359	6 047
Différences positives de change	2 554	2 790
Produits nets sur cessions de VMP	195 685	328 678
Total des produits financiers	467 655	381 232
Dotations aux amortissements et provisions	154 880	135 310
Différences négatives de change	4 263	43
Charges nettes sur cessions de VMP	5 548	4 340
Autres charges financières	1 036	0
Total des charges financières	165 726	139 693
Résultat financier	301 929	241 539
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	120	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	277 163
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	120	277 163
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 933	2 182
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	105 113
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	17 685
Total des charges exceptionnelles	61 933	124 979
Résultat exceptionnel	-61 813	152 184
Impôts	0	0
Total des produits	12 687 828	12 896 454
Total des charges	12 346 000	12 032 590
Excédent ou déficit de l'exercice	341 827	863 864
Intérêts minoritaires	2	7
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	341 826	863 858

ANNEXE

1. Objet social

Organisme caritatif privé, reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à toutes ses dimensions (physique, sociale et culturelle). En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à soigner, éduquer et réinsérer, la Fondation lutte contre toute forme d'exclusion causée par la maladie, l'ignorance ou la pauvreté. Elle œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires, bénévoles et salariés pour un monde plus juste et plus humain.

2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur trois principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu à cause de sa maladie, de son ignorance ou de sa pauvreté ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

A ce titre, la Fondation apporte une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain et conformes à l'enseignement social de l'Église.
- « **Aider à faire** » : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin, les susciter sans se substituer à elles :
 - Programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - Partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement à long terme.
- **Rechercher l'efficacité** :
 - En coordonnant ses actions contre la lèpre avec les deux organisations internationales dont la Fondation est membre fondateur : l'ILEP (Fédération internationale rassemblant les associations qui luttent contre la lèpre dans le monde) et l'UIARF (Union Internationale des Associations Raoul Follereau).
 - En inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'intransigeance prônée par Raoul Follereau.

3. Organisation des projets et des programmes

Dans un souci d'efficacité et de transparence, l'organisation des projets et programmes de la Fondation Raoul Follereau s'articule aujourd'hui autour de trois grands programmes visant à lutter contre l'exclusion :

- **Lutter contre la lèpre et les maladies tropicales négligées**
 - En améliorant les conditions sanitaires et en sensibilisant les populations,
 - Par le soutien aux centres de santé et la formation des équipes médicales,
 - Par la réadaptation physique et sociale des anciens malades,
 - En appuyant la recherche pour l'amélioration des traitements.
- **Donner un avenir par l'éducation**
 - Par la scolarisation,
 - Par l'alphabétisation et les cours de langue,
 - Au travers d'activités éducatives (soutien scolaire et patronages),

- En accueillant les orphelins et les enfants des rues,
- Par la formation professionnelle.
- **Revitaliser les territoires délaissés ou sinistrés...**
 - En aidant à la création d'activités économiques,
 - En favorisant l'accès à l'éducation,
 - En permettant l'accès aux soins.
- **Pour éveiller les consciences aux maux de notre temps, la Fondation a également une mission d'information :**
 - Sensibiliser le public le plus large au message de Raoul Follereau et aux situations d'exclusion auxquelles les actions de la Fondation répondent,
 - Publier, diffuser des documents sur la vie et le message de Raoul Follereau et sur les actions soutenues par la Fondation,
 - Organiser des événements : campagnes, conférences, actions locales ...

4. Faits marquants de l'exercice

Malgré un contexte difficile marqué par l'augmentation de l'inflation, les craintes engendrées par la guerre en Ukraine et les incertitudes liées aux élections présidentielles, le montant des dons collectés en 2022 a été en légère progression par rapport à 2021 (+64 k€ soit +1,2%). Les produits de legs en revanche, ont diminué de 376 k€ soit -7,5%. En conséquence, le résultat d'exploitation est en recul de 368 k€. Les revenus financiers augmentent de 86 k€ grâce des prises de plus-values opérées lors d'opérations d'arbitrage. L'exercice se termine par un résultat excédentaire de 342 k€.

La valeur du bilan a augmenté de 3,9 M€. A l'actif cela se traduit par une augmentation des immobilisations financières due à des aides octroyées sous forme de prêts pour un montant total de 434 k€ et par l'augmentation des biens et créances reçus par legs ou donations (+3,1 M€). Au passif, les fonds propres augmentent de 0,5 M€ dont 0,2 M€ correspondent à des apports aux dotations des fondations abritées et 0,3 M€ au résultat de l'exercice. L'augmentation des fonds reportés et dettes liés aux legs ou donation est de 3,2 M€.

5. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Aucun évènement significatif n'est survenu après la clôture.

6. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de combinaison

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- La SARL Follereau Logistique ;
- La SCI Dantzig Immo ;
- Le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

A noter qu'en 2022, l'association des Amis de Raoul et Madeline Follereau n'est pas incluse dans ce périmètre. En 2021, l'impact de cette association dans les comptes combinés était de 4 759 euros.

- Cadre légal

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif, mis à jour des différents règlements ultérieurs et du règlement ANC 2020-01 relatifs aux comptes consolidés et combinés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie ». Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Aides financières versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	537 528	8 594	5 980	540 142
Progiciels	537 528	8 594	5 980	540 142
Immobilisations corporelles	8 054 345	343 196	0	8 397 541
Terrains	497 002	0	0	497 002
Constructions	6 187 059	220 006	0	6 407 066
Installations, agencements	696 949	0	0	696 949
Aménagements divers	341 968	0	0	341 968
Matériel de transport	142 420	120 716	0	263 136
Matériel informatique	109 655	2 473	0	112 128
Matériel de bureau	79 291	0	0	79 291
Matériel d'exposition	0	0	0	0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	3 730 020	2 756 688	761 584	5 725 125
TOTAL	12 321 893	3 108 479	767 564	14 662 808

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2022, il est à noter des aménagements de rénovation sur les immeubles de rapport ainsi que le renforcement de la flotte automobile destinée aux missions de dépistage et au suivi des projets.

La dernière estimation des biens immobiliers les valorise à un total de 14,9 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 7,0 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	526 379	11 637	5 980	532 036
Logiciels	526 379	11 637	5 980	532 036
Immobilisations corporelles	5 076 574	190 566	0	5 267 140
Constructions	4 161 886	116 179	0	4 278 066
Installations, agencements	603 370	7 398	0	610 768
Aménagements divers	96 406	24 527	0	120 933
Matériel de transport	46 869	32 195	0	79 064
Matériel informatique	99 882	5 973	0	105 855
Matériel de bureau	68 161	4 293	0	72 454
Matériel d'exposition	0	0	0	0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	37 762	4 500	36 250	6 012
TOTAL	5 640 715	206 703	42 230	5 805 188

Les charges d'amortissements s'élèvent à 207 k€ en 2022.

8. Immobilisations financières

Détail des immobilisations financières :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	126 615	0	8	126 607
Créances rattachées à des participations	85 000	381	0	85 381
Créances diverses	213 023	2 439	7 021	208 441
Prêts	394 347	568 252	135 274	827 325
TOTAL	818 985	571 072	142 303	1 247 754

Les participations sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales. En 2022, la Fondation a également apporté une aide sous forme de prêt à un projet d'équipement en matériel médical au Cameroun et à un projet de rénovation d'établissement scolaire en France.

Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• Villages Vivants	440 120	15,34%	35 000	35 000	52 525
• SCIC Baranoux	37 900	13,19%	5 000	5 000	427
3 - Autres					
• Société civile Renaudes-Niel	84 113	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• Nef	55 923 540	0,20%	53 357	53 357	505 490
TOTAL			126 607	126 607	

9. Créances

Détail des créances immobilisées :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	85 381	0	0	85 381
Prêts	827 325	500 643	313 038	13 644
Autres	208 441	6 512	24 192	177 737
TOTAL	1 121 147	507 155	337 230	276 762

Parmi les créances à plus de 5 ans figurent les titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux ainsi que d'autres créances comme le versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ou encore les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat.

Détail des créances de l'actif circulant :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	107 863	46 363	61 500	0
Créances clients et autres créances	146 744	117 263	8 000	21 482
Charges constatées d'avance	190 142	190 142	0	0
TOTAL	444 749	353 767	69 500	21 482

10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Détail des valeurs mobilières de placement :

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	1 124 919	178 943	945 976	1 106 888
FCP dédié	11 539 389	1 351	11 538 038	12 028 548
Obligations	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
OPVCM court terme	186 293	1 952	184 341	184 341
SCPI	2 561 206	134 860	2 426 345	2 426 345
CAT	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000
Autres	520 109	0	520 109	525 727
TOTAL	18 931 916	317 107	18 614 809	19 271 850

Les placements financiers sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP), de parts de SCPI, de fonds obligataires, d'actions et de comptes à terme. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. La Fondation investi également dans des produits solidaires ou à impact qui représentent 3,3% des placements à fin 2022.

Au 31 décembre 2022, la plus-value latente est de 0,7 M€.

11. Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotations initiales	489 531	7 833	0	497 364
Dotations complémentaires	1 978 627	31 658	0	2 010 285
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	0	0	2 374 553
Apports avec droit de reprise	903 741	0	0	903 741
Dotations des fondations abritées	1 142 560	184 100	0	1 326 660
Réserves pour projets	13 416 446	742 823	-76 779	14 236 048
Résultat de l'exercice	863 864	579 674	1 101 711	341 827
Intérêts minoritaires	-3	3	2	-2
TOTAL	21 169 319	1 546 091	1 024 933	21 690 477

En 2022, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 184 k€ par des versements complémentaires pour la fondation Séverine Degrand (14 k€) et la Fondation Jean Cassaigne (170 k€). Les réserves ont été augmentées de 666 k€ par affectation du résultat 2021.

Le résultat 2022 est un excédent de 341 827 €.

12. Provisions

Variation des provisions pour risques et charges :

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	26 782				26 782
TOTAL	26 782		0	0	26 782

La provision constituée en 2021 pour risque de redressement fiscal sur des cotisations sociales de la représentation au Mali est maintenue.

13. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés :

	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet People (Madagascar)	38 481		11 920	26 561
Fonds dédiés sur subventions	38 481	0,00	11 919,99	26 561
Lutte intégrée contre les MTN (Cote d'Ivoire)	139 714		19 343,77	120 370
Projet EHA à Chiépo (Côte d'Ivoire)	52 240		26 741,83	25 498
Etude épidémiologique sur le pian (Côte d'Ivoire)	35 184		15 541,72	19 643
Projet Probitas à Divo (Côte d'Ivoire)	22 808	14 385,35		37 194
Essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux	0	257 314,73		257 315
Essai régional	0	41 062,14		41 062
Action rurale - Hauts de France	83 850		83 850,00	0
Fonds dédiés sur contributions financières	333 796	312 762,22	145 477,32	501 081
Lutte contre la lèpre au Mali	1 894 378		244 856,84	1 649 521
Tulay Ng Kabataan à Manille (Philippines)	510			510
Ecole mobile à Ouidah (Bénin)	10		10,00	0
Léproserie à Dakkia (Vietnam)	1 032			1 032
Elaboration d'un vaccin anti-lèpre	0	300,00		300
Aide à la réinsertion en Egypte (tuk-tuk)	0	21 989,79		21 990
Orphelinat Gifin à Sharya (Irak)	20 385		20 384,74	0
Fonds dédiés sur ressources de la générosité	1 916 315	22 289,79	265 251,58	1 673 353
Fondation Séverine Degrand	45 056		10 489	34 567
Fondation Emploi Occitanie	12 767	615		13 382
Fondation La Guilde	158	9 283		9 441
Fondation Louis-Paul Aujoulat	1 676		1 256	420
Fondation A2ES	11 073	21 291		32 364
Fondation des Patronages (GP)	21 360			21 360
Fondation des Patronages (non GP)	30 000	26 162		56 162
Fondation Jean Cassaigne	12 573	2 850		15 422
Fonds dédiés des fondations abritées	134 663	60 200,27	11 745,02	183 118
TOTAL	2 423 255	395 252	434 394	2 384 113

En 2022, 434 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des financeurs, dont 245 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 84 k€ pour les actions de réinsertion de personnes précaires dans les territoires ruraux des Hauts-de-France. 395 k€ de ressources collectées en 2022 n'ont pas pu être utilisées et viennent augmenter les fonds dédiés, dont 257 k€ sur un projet d'étude cliniques sur les érythèmes noueux lépreux (ENL) et 60 k€ sur les fondations abritées.

14. Dettes

Détail des dettes par échéances :

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	382 463	51 326	146 253	184 884
Fournisseurs et comptes rattachés	314 691	410 036	0	0
Dettes des legs ou donations	1 301 788	1 301 788	0	0
Dettes fiscales et sociales	346 179	346 179	0	0
Autres dettes	751 898	656 553	0	0
TOTAL	3 097 019	2 765 882	146 253	184 884

Les dettes à plus d'un an correspondent à des emprunts destinés à financer les travaux de rénovation des immeubles de rapport et aux dépôts de garantie locataires.

Les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

15. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2022, ces indemnités sont estimées à 42 294 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

16. Résultat d'exploitation

En 2022, les produits d'exploitation ont atteint 12 220 k€ soit un niveau équivalent à l'an passé (12 238 k€). Il faut cependant noter une diminution des ressources issues de la générosité du public de 292 k€ et en particulier au recul des produits de legs, donations et assurances-vie. Cette diminution est compensée par une augmentation des ventes de la SARL Follereau Logistique à des entités tierces.

Les charges d'exploitation atteignent 12 118 k€, en hausse de 350 k€ par rapport à 2021. Cette hausse est due en partie à l'augmentation des achats de marchandises par la SARL Follereau Logistique mais aussi par une augmentation des reports en fonds dédiés (cf. note 13).

17. Résultat financier

L'année 2022 a été marquée par une hausse rapide et significative de l'inflation, amplifiée par les conséquences de la guerre russo-ukrainienne qui a lourdement pesé sur les prix de l'énergie. Pour contenir l'inflation et tenter de la ramener sous les 2%, les banques centrales ont procédé à de fortes augmentations de leurs taux directeurs. Ces événements ont provoqué une forte volatilité des marchés actions et obligataires. Dans ce contexte, la fondation a adapté sa stratégie financière en procédant à une réallocation partielle de ses actifs sur des comptes à terme et des produits obligataires. Le résultat financier 2022 s'établit à 301 k€, en hausse de 60 k€ par rapport à 2021.

18. Résultat exceptionnel

En 2022, la Fondation a enregistré une charge exceptionnelle d'un montant de 61 500 € correspondant à une créance irrécouvrable.

19. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2022 est de 12 688 k€, supérieur au total des charges qui est de 12 346 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 341 826 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2022	Dont générosité du public	EXERCICE 2021	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 380 905	10 380 905	10 532 657	10 532 657
1.1 Dons, legs et mécénat	10 087 865	10 087 865	10 400 554	10 400 554
- Dons manuels	5 427 724	5 427 724	5 363 770	5 363 770
- Legs, donations et assurances-vie	4 660 141	4 660 141	5 036 074	5 036 074
- Mécénat	0	0	709	709
1.2 Autres produits liés à la générosité du public	293 040	293 040	132 103	132 103
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 250 492		1 405 646	0
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Contributions financières sans contrepartie	990 911		958 087	
2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	259 581		447 558	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	75 000		101 157	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 726	0	6 047	6 047
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	434 394	276 997	455 618	289 398
TOTAL	12 148 517	10 657 902	12 501 124	10 828 101
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	8 474 213	7 520 404	8 535 534	7 454 712
1.1 Réalisées en France	2 048 508	1 962 746	2 122 492	2 082 342
- Actions réalisées par l'organisme	2 038 008	1 952 246	2 092 367	2 052 217
- Versements à d'autres organismes	10 500	10 500	30 125	30 125
1.2 Réalisées à l'étranger	6 425 705	5 557 658	6 413 043	5 372 370
- Actions réalisées par l'organisme	6 374 622	5 506 574	6 368 183	5 327 510
- Versements à d'autres organismes	51 084	51 084	44 860	44 860
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 153 491	2 153 491	2 170 206	2 170 206
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 153 491	2 153 491	2 170 206	2 170 206
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	749 918	682 434	670 477	411 890
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	33 817	33 817	26 782	26 782
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	395 252	56 328	234 268	46 394
TOTAL	11 806 692	10 446 474	11 637 267	10 109 983
EXCEDENT OU DEFICIT	341 826	211 428	863 858	718 118

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

20. Commentaires sur les charges par destination

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	Total des charges
Achats et charges externes	1 260 551	1 775 846	557 723	0	0	3 594 120
Autres charges	11	12	102	0	0	125
Salaires et charges sociales	1 961 997	349 265	146 477	0	0	2 457 739
Impôts et taxes	168 899	25 788	21 385	0	0	216 072
Dotations aux amortissements	126 279	2 180	18 671	0	0	147 130
Dotations aux provisions	0	0	0	7 500	0	7 500
Subventions versées	4 890 727	0	0	0	0	4 890 727
Charges financières	4 249	0	5 561	26 317	0	36 127
Charges exceptionnelles	61 500	400	0	0	0	61 900
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	395 252	395 252
TOTAL	8 474 213	2 153 491	749 918	33 817	395 252	11 806 692

Il existe un écart entre les charges du compte de résultat et celles du compte de résultat par origine et destination. Cet écart, qui est de 539 k€ en 2022 est dû à la combinaison des comptes. Alors que celle-ci fait distinctement apparaître les charges et les produits par nature des entités combinées dans le compte de résultat, seule apparaît dans le compte de résultat par origine et destination, la contribution nette de ces entités.

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 299 k€ en 2022.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	170 472	4 757 856	4 928 327
Eduquer	306 225	1 092 856	1 399 081
Réinsérer	402 573	369 727	772 300
Informé*	1 168 988	205 517	1 374 505
TOTAL	2 048 258	6 425 955	8 474 213

* Les coûts imputés à cette action de plaidoyer, de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- les frais d'information sur les missions sociales dont 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- les dépenses des actions de plaidoyer ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles ;
- les frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- les frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur et en particulier une aide financière au Mouvement pour la canonisation de Raoul et Madeleine Follereau qui a été de 7 500 € en 2022,
- les frais du service communication, hors communication institutionnelle.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élèvent à 2 153 k€ et comprennent : les frais de collecte et de traitement des dons, legs et assurances-vie ainsi que les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 750 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité et contrôle interne, les dépenses de communication institutionnelle ainsi que les frais généraux hors quote-part imputée aux missions sociales. Les frais de la gestion patrimoniale, dont les éventuelles pertes financières, figurent également dans cette rubrique ainsi que les frais de fonctionnement des fondations abritées.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant de 34 k€ ont été enregistrées en 2022, dont 26 k€ pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et 7,5 k€ de dépréciations pour créance douteuse.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 395 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2022 (cf. note 13).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 342 k€ grâce cette année encore à un bon niveau de legs et assurances-vie perçus. Ce résultat sera affecté pour partie à la revalorisation statutaire des dotations (130 k€), le reste à la réserve pour projets (211 k€).

21. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 10 381 k€ en 2022, ce qui représente 89% des ressources collectées en 2022 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que la part des produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées de la générosité est également comptée dans cette rubrique. Cette part a été de 293 k€ en 2022.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2022, ces contributions proviennent principalement d'Anesvad (organisation espagnole), de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre), de fondations d'entreprises et d'autres fondations privées.

Les autres produits contiennent la contribution des entités combinées (88 k€), la part de produits financiers générés par le placement de la dotation (34 k€), des revenus locatifs (88 k€) ainsi que divers autres produits et ristournes pour un montant de 49 k€.

- Subventions et autres concours publics :

En 2022, la Fondation a reçu des subventions à hauteur de 75 k€ pour la poursuite d'un projet de recherche sur le traitement par prophylaxie des zones endémiques de la lèpre à Madagascar (projet People).

- Reprises de provisions :

8 k€ de provisions pour dépréciation ont été reprises en 2022.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 13.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	7 520 404	7 454 712	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 380 905	10 532 657
1.1 Réalisées en France	1 962 746	2 082 342	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	1 952 246	2 052 217	1.2 Dons, legs et mécénat	10 087 865	10 400 554
- Versements à d'autres organismes	10 500	30 125	- Dons manuels	5 427 724	5 363 770
1.2 Réalisées à l'étranger	5 557 658	5 372 370	- Legs, donations et assurances-vie	4 660 141	5 036 074
- Actions réalisées par l'organisme	5 506 574	5 327 510	- Mécénat	0	709
- Versements à d'autres organismes	51 084	44 860	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	293 040	132 103
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 153 491	2 170 206			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 153 491	2 170 206			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	682 434	411 890			
TOTAL DES EMPLOIS	10 356 329	10 036 807	TOTAL DES RESSOURCES	10 380 905	10 532 657
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	33 817	26 782	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	6 047
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	56 328	46 394	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	276 997	289 398
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 11 428	718 118	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTAL	10 657 902	10 828 101	TOTAL	10 657 902	10 828 101

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 863 756	12 145 638
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	211 428	718 118
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 075 184	12 863 756

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 020 978	2 263 981
(-) Utilisation	276 997	289 398
(+) Report	56 328	46 394
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 800 309	2 020 978

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

22. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

23. Reports des ressources liées à la générosité

- Report des ressources non affectées :

En 2022, le montant des ressources de la générosité non affectées et non utilisées s'élève à 211 k€. Ce montant est dû à un bon niveau de produits de legs et assurances-vie reçus en 2022. Ce montant sera affecté aux réserves pour projets qui seront ainsi portées à 13 075 k€, soit un peu plus d'une année entière d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2022 à 56 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 13). Dans le même temps, 277 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2022.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable

- Dotation initiale :

La dotation initiale qui représente 497 k€, est constituée d'une fraction de l'immeuble du siège social de la Fondation. Cet immeuble est situé à Paris 15^{ème}, 31 rue de Dantzig. Sa valeur brute au bilan est de 2 226 k€ et sa valeur nette 672 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Dotations complémentaires :

Les dotations complémentaires s'élèvent à 2 010 k€. Elles sont constituées d'immeubles de rapports et de placements financiers détenus directement par la Fondation Raoul Follereau ou par la SCI Dantzig Immo.

- Maintien de la valeur de la dotation :

Conformément à ses statuts, la Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance.

En 2023, un montant de 130 398 € sera ainsi affecté aux dotations, correspondant à l'inflation qui s'est élevée à 5,20 % en 2022.

25. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2022, ces fondations abritées sont au nombre de 7 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation Louis-Paul Aujoulat,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages,
- fondation Jean Cassaigne

Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits liés à la générosité du public	173 063	127 888
Dons, legs et mécénat	131 007	82 103
Autres produits liés à la générosité du public	42 056	45 785
Contributions financières	30 000	30 000
Reprises sur provisions et dépréciations	0	6 047
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	11 745	45 575
Total	214 808	209 510
Missions sociales	105 740	135 174
Réalisées en France	41 845	45 914
Réalisées à l'étranger	63 896	89 260
Frais de fonctionnement	22 550	19 369
Dotations aux provisions et dépréciations	26 317	0
Reports en fonds dédiés de l'exercice	60 200	54 968
Total	214 808	209 510

Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2022	Exercice 2021
Actif circulant	1 517 446	1 288 028
Valeurs mobilières de placement	1 373 380	1 188 401
Disponibilités	144 066	99 627
Produits à recevoir	23 618	8 317
Total actif	1 541 064	1 296 345

Passif	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations des fondations abritées	1 326 660	1 142 560
Fonds dédiés des fondations abritées	183 118	134 663
Fournisseurs et comptes rattachés	31 285	19 121
Total passif	1 541 064	1 296 345

AUTRES INFORMATIONS

26. Effectifs

Les effectifs moyens (de droit français), ont été au cours de l'exercice 2022 (en équivalent temps plein) :

	2022
Cadres	23,9
Employés	14,7
TOTAL	38,6

Elle emploie également 95 salariés étrangers, dont 57 au CDTLUB de Pobè (Bénin).

27. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2022 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 1 864 k€ hors charges patronales. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 252 180 € en 2022. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

28. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 9 membres
- Commission financière : 6 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 3 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 3 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 350 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de matériels, prestations de service ou autres apports en nature. Ces contributions se sont élevées en 2022 à 451 €.

29. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 67 770 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

30. Nombre et montant des reçus fiscaux émis

L'article 222 bis du Code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif ayant reçu des dons et adressé des reçus fiscaux déclarent chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents.

La Fondation a déclaré avoir émis 50 031 reçus fiscaux en 2022, correspondant à un montant total de dons reçus en numéraire ou en nature de 5 201 357 €.

CERTIFICATION

À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Mazars dont le rapport figure ci-après.

mazars

POUR ALLER PLUS LOIN

Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.





61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Raoul Follereau

Fondation reconnue d'utilité publique

SIREN : 784 719 510

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Notes « 20. Commentaires sur les charges par destination », « 21. Commentaires sur les produits par origine », « 22. Le compte d'emploi annuel des ressources » et « 23. Report des ressources liées à la générosité » de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2021-02 et ont été correctement appliquées.
- Note « 6. Règles et méthodes comptables ; § Legs, successions et donations » de l'annexe. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.
Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2021-02.
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'ensemble combiné, ni de chaque entité membre du périmètre et considérée isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la fondation et de l'ensemble combiné à poursuivre leur exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 25 mai 2023

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Jérôme EUSTACHE





www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris